



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire Paola Hawa;
Madame la conseillère Dana Chevalier;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Tom Broad et Denis Gignac;

Messieurs les conseillers Francis Juneau et Yvan Labelle sont absents.

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-395-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 12 décembre 2018. Il est 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

12-396-18 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**

12-395-18 Ouverture de la séance

12-396-18 Ordre du jour

2. **Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

3. **Services Techniques**

12-397-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)

12-398-18 Octroi de contrat – Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)

12-399-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'architecte pour la préparation de plan et devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville

4. **Avis de motion et adoption de règlements**

12-400-18 Adoption du règlement numéro 807 relatif aux tarifs pour l'année 2019

12-401-18 Adoption du règlement numéro 808 sur la taxation 2019

5. **Dépôt de documents**

6. **Levée de la séance**

12-402-18 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 2 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 38 et s'est terminée à 19 h 39 se résument comme suit :

Aucune question n'a été posée.

3. SERVICES TECHNIQUES

<p>12-397-18 Octroi de contrat – Services professionnels d’une firme d’ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)</p>

- ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat pour une étude d’avant-projet pour l’installation de piézomètres dans le secteur des rues Aumais et Vallée, par la résolution 10-267-17;
- ATTENDU QUE pour améliorer les conditions de drainage de la nappe perchée dans le secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot, il y a lieu de procéder à la construction de tranchées interceptrices ;
- ATTENDU QUE l’étude d’avant-projet a été réalisée par la firme *Le Groupe-Conseil Génipur* ;
- ATTENDU QUE ce projet de construction est très spécialisé et la firme qui deviendrait responsable de l’ensemble du projet doit bien comprendre la nature du projet et sa complexité, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires ;
- ATTENDU QUE pour des raisons de saine administration, le directeur général recommande au conseil d’accorder le contrat de préparation de plans et devis et surveillance des travaux à la firme ayant procédé à l’étude d’avant-projet ;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d’octroyer des contrats de gré à gré jusqu’au seuil obligéant à l’appel d’offres public lorsque cette dernière s’est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;
- ATTENDU l’entrée en vigueur du *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D’octroyer un contrat de services professionnels de préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la construction de tranchées de drainage dans le secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot à la firme *Le Groupe-Conseil Génipur* pour un montant de 80 483 \$, taxes incluses.

D’autoriser la dépense nette de 73 491,71 \$ à même l’excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l’unanimité.

12-398-18 Octroi de contrat – Services professionnels pour la réalisation d’une étude géotechnique pour les travaux de construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat pour une étude d’avant-projet pour l’installation de piézomètres dans le secteur des rues Aumais et Vallée, par la résolution 10-267-17;

ATTENDU QUE pour améliorer les conditions de drainage de la nappe perchée dans le secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot, il y a lieu de procéder à la construction de tranchées interceptrices ;

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à une étude géotechnique dans le cadre de la préparation des plans et devis des travaux de construction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D’octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d’une étude géotechnique pour la construction de tranchées de drainage dans le secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot à la firme *GS Consultants* pour un montant de 18 971 \$, taxes incluses.

D’autoriser la dépense nette de 17 323,05 \$ à même l’excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l’unanimité.

12-399-18 Octroi de contrat – Services professionnels d’une firme d’architecte pour la préparation de plan et devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de l’Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la firme *Aedifica* a reçu le mandat d’effectuer le relevé des espaces, du mobilier et la mise en plan CAD de ces relevés;

ATTENDU l’expertise de la firme dans l’aménagement de bureaux pour des institutions publiques et gouvernementales ;

ATTENDU QUE la firme détient également une expertise dans l’aménagement d’environnement de travail et dans l’optimisation des espaces qui tient compte de l’architecture unique de l’Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d’octroyer des contrats de gré à gré jusqu’au seuil obligéant à l’appel d’offres public lorsque cette dernière s’est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance de chantier pour des travaux de rénovation intérieure de l'Hôtel de Ville à la firme *Aedifica* pour un montant de 29 900 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense nette de 27 302,69 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-400-18 Adoption du règlement numéro 807 relatif aux tarifs pour l'année 2019

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 807 dont copie est jointe en annexe « A ».

Un vote est demandé par le conseiller Ryan Young :

Pour :

Contre :

Dana Chevalier
Paola Hawa
Tom Broad
Denis Gignac

Ryan Young

Adoptée sur division.

12-401-18 Adoption du règlement numéro 808 sur la taxation 2019

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19);

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13);

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 808 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C »;

La déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Tom Broad.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-402-18 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12741



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
12 DÉCEMBRE 2018
TENUE AU CENTRE HARPELL
60, RUE SAINTE-PIERRE, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE**

Je, soussignée, Me Catherine Adam, Greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis en main propre par la greffière et par courriel suivant la directive de quatre membres du conseil.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 5 décembre 2018



Me Catherine Adam
Greffière



DESTINATAIRES : Membres du conseil municipal

EXPÉDITRICE : Me Catherine Adam
Greffière

DATE : Le 4 décembre 2018

CC Directeurs de services

OBJET : **Avis de convocation à une séance extraordinaire**
(Article 323 de la *Loi sur les cités et villes*)

Une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par madame le maire Paola Hawa, pour être tenue au Centre Harpell situé au 60 rue Saint-Pierre, **le mercredi 12 décembre 2018** immédiatement après la séance d'adoption du Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

Ordre du jour :

1. **Ouverture de la séance**
12-392-18 Ouverture de la séance
12-393-18 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**
3. **Services Techniques**
12-394-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)
12-395-18 Octroi de contrat – Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de construction de tranchées de drainage (secteur des rues Aumais, Vallée et Cypihot)
12-396-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'architecte pour la préparation de plan et devis et surveillance des travaux pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville
4. **Avis de motion et adoption de règlements**
12-397-18 Adoption du règlement numéro 807 relatif aux tarifs pour l'année 2019

12-392-18 Adoption du règlement numéro 808 sur la taxation
2019

5. Dépôt de documents

6. Levée de la séance

12-393-18 Levée de la séance extraordinaire

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue le 4 décembre 2018
par Me Catherine Adam, greffière